

## **COMMISSION QUADRAPARTITE REGIONALE DU 21 NOVEMBRE 2025**

Sont présents :

Monsieur Lemoine, représentant le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine (CRNA), Directeur Général Adjoint (DGA) du Pôle Education et Citoyenneté en charge des Directions de l'Education, des Sports et de la vie associative, de la construction et de l'immobilier, de l'Orientation, de la Culture et du Patrimoine, de la jeunesse et de la citoyenneté,  
Madame Coutenceau, du secrétariat général du Pôle,  
Monsieur Sansier, Directeur de la construction et de l'immobilier,  
Monsieur Debons, Directeur des sports et de la vie associative,  
Karine Rivalland du SNEP/FSU Dordogne (en visio),  
Jérémy Caré du SNEP/FSU et responsable du dossier des équipements sportifs,  
Vincent Dumontaux du SNEP/FSU Poitiers,  
Christian Pierrat, représentant de la Ligue Nouvelle Aquitaine de natation.

L'ordre du Jour proposé par le SNEP/FSU est adopté.

Le SNEP/FSU fait remarquer que pour la deuxième fois, l'Inspection Régionale Pédagogique n'est pas représentée dans cette commission. Mme Coutenceau admet qu'une invitation officielle du CRNA n'a pas été effectuée même si les IPR en avaient été informés par le SNEP/FSU.

1) Jérémy Caré se félicite de la mise en place de cette commission avec son nouveau DGA, Monsieur Lemoine qui remplace Monsieur Mittet.

Il rappelle les enjeux de cette commission qui existe depuis 20 ans et qui se réunit au moins une fois par an. L'objectif pour le SNEP/FSU est toujours de faire connaître les besoins des professeurs d'EPS et des élèves des lycées de la région Nouvelle Aquitaine compte tenu des programmes EPS de l'Education Nationale et de rappeler que les Installations Sportives (IS) sont les salles de classe des lycéens en EPS. Jérémy Caré précise que le SNEP/FSU, par les différents référentiels qu'il a publié est un expert des IS.

2) Jérémy Caré présente la grande enquête « Gymnase-score » effectuée au niveau national. Les résultats concernant la région NA sont présentés sous la forme d'un document synthétique distribué aux membres de la Commission. Le constat est que les IS utilisées par les lycéens sont vieillissantes. L'enquête est très représentative, sur l'académie de Bordeaux 288 enquêtes remplies sur les 410 établissements (collège, LGT, LP) soit une représentativité de 70%. Sur l'académie de Limoges, 124 EPLE, la représentativité des réponse atteint les 100%. Nous décidons de ne pas dresser un bilan sur l'académie de Poitiers.

M. Lemoine s'interroge sur l'écart de point de vue qui peut exister entre un ingénieur du CRNA et un professeur d'EPS par rapport à une IS. Il souhaite mandater un ingénieur pour se rendre sur une IS avec un représentant du SNEP/FSU afin de confronter les points de vue sur cette IS. M. Lemoine propose même d'élargir le panel à 10 lycées pour faire cette étude et souhaite organiser une réunion assez rapidement afin de faire le bilan et ainsi d'harmoniser les façons d'appréhender les IS entre les services de la Région et les professeurs d'EPS représentés par le SNEP/FSU. Cette réunion se fera en avril.

M. Sansier et Mme Coutenceau souhaitent relancer l'enquête du CRNA lancée il y a quelques années afin de l'actualiser et de connaître les lycées qui n'ont pas accès à un équipement sportif proche ou éloigné.

Vincent Dumontaux rappelle que le SNEP/FSU soutient la mutualisation des IS appartenant au CRNA. Mme Coutenceau pose le problème du nettoyage et de l'entretien de ces IS utilisées par des associations ou des clubs. Le SNEP/FSU rappelle qu'il existe des conventions entre les établissements et les utilisateurs extérieurs, à charge de les faire appliquer. Vincent Dumontaux soutient que des IS appartenant au CRNA seront toujours disponibles aux lycéens contrairement aux IS municipales qu'il faudra toujours partager.

M. Sansier signale que ce sont les chefs d'établissement qui sont les interlocuteurs de ses services. Ses services les sollicitent donc pour qu'ils réunissent les professeurs concernés par des travaux à effectuer pour obtenir leur avis. M. Lemoine propose que les IA IPR soient également dans la boucle des consultations. Karine Rivalland témoigne que les chefs d'établissements ne font pas toujours appel aux professeurs d'EPS en cas de projets de constructions ou de rénovations. M. Lemoine propose de solliciter le DASEN pour qu'il fasse pression sur le chef d'établissement afin que celui-ci s'entoure des professeurs concernés (notamment le coordonnateur EPS) par un projet immobilier. M. Lemoine insiste sur le fait de demander la présence du coordonnateur EPS de façon officielle dans une formulation insistante.

Vincent Dumontaux, citant le lycée Paul Guérin à Niort qui a vu un projet de construction retardé de 4 ans par un chef d'établissement qui n'en avait pas fait une priorité.

Christian Pierrat déplore ce manque de concertation et parle de HQU, Haute Qualité d'Usage, qui devrait prévaloir pour tout projet. Les usagers doivent être consultés. Christian Pierrat cite le cas de la piscine d'Agen avec un toit en forme de coquille Saint Jacques qui ne permet absolument pas aux nageurs de pouvoir nager sur le dos faute de repères. Les architectes de l'époque n'avaient pas consulté les nageurs. Christian Pierrat présente un autre exemple, le gymnase du lycée Vaclav Havel de Bègles où le SNEP/FSU ayant eu accès aux plans de construction, a fait modifié certains points qui ont certainement facilité la vie des enseignants d'EPS qui utilisent cette IS.

Madame Coutenceau nous informe que le CRNA fait appel à un prestataire-conseil, Monsieur Vincent Nicol dans le cas de projet de construction ou rénovation d'IS. Nous rebondissons sur cette information pour proposer nos services en tant qu'experts et ceci gratuitement.

3) Madame Coutenceau présente un tableau utilisé principalement par la Direction de la Construction et de l'Immobilier (DCI). Celui-ci répertorie, pour chaque établissement, les points particuliers concernant l'état des IS. Madame Coutenceau propose de partager ce tableau avec le SNEP/FSU afin de le compléter pour donner un aperçu précis de l'état des IS utilisées par les lycées,

Dans un premier temps, cela concerne 10 lycées ce qui permettra de confronter les différents points de vue lors de la réunion du mois d'avril et ainsi de se coordonner.

4) Madame Coutenceau présente un tableau des différentes SAE utilisées par les lycées de la région NA.

5) Christian Pierrat rappelle que cette commission, qui était préalablement tripartite (CRNA, IPR, SNEPS/FSU) s'est transformée en quadrapartite en 2022. Ainsi, la Ligue Nouvelle Aquitaine de natation, représentée par Christian Pierrat, a la possibilité de s'exprimer quand le sujet des piscines est abordé dans cette commission. Ce dernier rappelle les préconisations de la Ligue concernant la construction ou rénovation de piscines. Il distribue ces préconisations ainsi que celles du SNEP/FSU. Il distribue également le livre « PISCINES aide à la conception pour les Maîtres d'ouvrage 10<sup>e</sup> édition » de la FFN.

Christian Pierrat rappelle les engagements de M. Mittet de communiquer ces préconisations au représentant du CRNA dans les COPIL (Comité de Pilotage) qui se réunissent pour étudier les projets de constructions de piscines.

M. Lemoine précise que ses services ne sont pas toujours sollicités pour faire partie d'un COPIL et demande au SNEP/FSU et à la Ligue d'informer ses services dans le cas de connaissance de projet de construction de piscine.

Jérémie Caré précise que les consultations avec les professeurs d'EPS et le SNEP sont indispensables à titre consultatif. Et ce même si le fonctionnement des politiques de construction intra-muros dans chaque département sont singulières. En effet, le CD 33 a fait le choix d'une politique de construction volontariste intra-muros avec le plan collèges. A ce titre le SNEP-FSU a remis un carton vert au CD pour valider cette avancée. Pour autant les politiques ne sont pas les mêmes partout. Dans le 40, le CD ne construit rien en intra-muros mais accompagne les communes. Le SNEP 40 est tout de même consulté pour valider ou invalider les projets.

M. Sansier souligne qu'il est important pour ses services d'avoir connaissance de tout projet de construction d'IS. Il signale que le CRNA a participé au financement de 16 rénovations ou constructions de projets communaux ou de communautés de communes en 2025.

#### 6) Salles de musculation :

Jérémie Caré rappelle que les salles de musculation de 90 m<sup>2</sup> sont trop petites pour des classes de lycées qui se montent très souvent à 35 élèves. Il demande que le guide de programmation soit revu à la hausse pour ces salles.

M. Sansier entend les remarques du SNEP/FSU mais souligne que souvent les contraintes foncières ne permettent pas de construire des salles plus grandes. En effet, les salles de musculation sont souvent mises en place dans des salles de classes réaménagées faute de possibilités foncières dans le lycée. M. Sansier ne voit pas d'opposition à augmenter la surface des salles de musculation dans le guide de programmation.

M Lemoine questionne le SNEP sur la programmation de cette activité dans le champ de l'EPS. Le SNEP alerte le CR sur cette question. Les salles de musculation si elles constituent une solution alternative ne peuvent remplacer les gymnases. Elles fleurissent dans de nombreux lycées pour des raisons économiques mais offrent moins de polyvalence. De plus, la nature de l'activité comme une fin en soi ne peut constituer une EPS culturellement émancipatrice. D'une part car l'ancrage culturel des activités du CA5 questionne (le step n'est pas exemple plus pratiqué dans la société), la musculation est passée aussi d'une forme de pratique avec machine à une pratique poids de corps, le où l'Irox qui est plébiscité en lieu et place du cross training.

#### 7) le PPI (Plan Prévisionnel d'Investissement) :

Jérémie Caré demande où en est le PPI 2022-2028 du CRNA.

Il souhaite que les investissements pour les lycées et notamment en faveur des IS soit en augmentation.

Des réponses plus détaillées seront demandées.

#### 8) Les lycées de Créon et du Barp sont évoqués.

Jérémie Caré signale des problèmes dans le gymnase de Créon et signale que les collègues du lycée du Barp sont en grande difficulté. En effet, ils n'ont plus accès au gymnase du collège. Le CR ne semble pas avoir d'information sur ce dossier.

Christian Pierrat rappelle que le gymnase du Barp devait être construit pour la rentrée 2025 ce qui n'est pas le cas.

